

# **Pas un·e élève à la rue : mobilisation dans plusieurs collèges de l'Isère le 16 décembre 2025**

Enseignant·es et personnels éducatifs des collèges de l'agglomération grenobloise, nous nous mobilisons le 16 décembre en occupant symboliquement nos établissements afin de rendre visible la situation de nos élèves qui dorment à la rue.

À Grenoble, 1200 personnes sont à la rue, dont 240 enfants de moins de 10 ans. Près de 5000 personnes ont une adresse administrative au CCAS. Derrière ces chiffres, il y a des enfants, nos élèves : des enfants qui dorment dehors avant de venir en cours le matin. Ces situations se multiplient depuis plusieurs mois, sans que les pouvoirs publics – État, Département – n'apportent de réponse à la hauteur de l'urgence.

Pourtant, le droit au logement est garanti à chaque enfant par de nombreux textes internationaux et nationaux. L'État comme le Département ont la responsabilité d'assurer la mise en œuvre de ce droit : des propositions de loi sont actuellement examinées en ce sens à l'Assemblée nationale.

Le bâti des collèges relevant du Département de l'Isère, nous demandons qu'en cette période de crise, les initiatives de mise à l'abri provisoire menées dans les établissements – bien que partielles et insatisfaisantes – soient protégées de toute forme de répression, de sanction ou de poursuite.

À plusieurs reprises, il nous a été signifié que mettre à l'abri une famille dans un gymnase, par exemple au sein d'un collège, pourrait entraîner des interventions policières ou des poursuites pour intrusion. **Cela est inacceptable.**

À Grenoble, plusieurs écoles sont déjà occupées et la Mairie tolère ces mises à l'abri. Nous rappelons que ces occupations sont des réquisitions temporaires, organisées en dehors des heures de cours, uniquement pour protéger des familles laissées sans solution. La solidarité agit, mais elle ne peut continuer à pallier les manquements d'institutions qui se défaussent de leurs responsabilités.

## **Nous demandons :**

- Au Conseil départemental de l'Isère**

De garantir et soutenir toute mise à l'abri temporaire dans les établissements lorsque l'urgence l'impose, et de cesser toute forme de menace envers les personnels engagés.

- À l'État**

D'augmenter d'urgence les capacités d'hébergement pour les familles, et de mettre fin aux pratiques de tri indignes.

- À l'Éducation nationale (DASEN / Rectorat)**

De soutenir les personnels mobilisés, de recenser les élèves sans toit et d'assumer pleinement sa responsabilité dans la garantie d'un droit effectif à l'éducation.

- À toutes les institutions locales (Mairies)**

De mettre en œuvre les engagements votés, notamment en matière de réquisition de logements vacants.

**Un toit c'est un droit ! Un droit c'est la loi !**

**Pas un·e élève à la rue !**

**Rendez-vous : mardi 16 décembre à partir de 18h devant les collèges où un rassemblement est prévu : Aubrac, Fantin-Latour, Gérard Philippe, Olympique et Vercors**

**Rendez-vous : mercredi 17 décembre à 15h30 devant le Conseil départemental**

### *Contacts presse des collèges mobilisés*

collège Aubrac, 0630188425

collège Fantin-Latour, 0677120644

collège Gérard Philippe, 0626797610

collège Olympique, 0678809083

collège Les Saules, 0627091319

collège Jules Vallès, 0680384382

collège Vercors, 0628585446